

DÉLÉGATION RÉGIONALE MIDI-PYRÉNÉES

PRÉPARATIONS
AUX CONCOURS ET ÉXAMENS PROFESSIONNELS
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

www.cnfpt.fr

Centre national de la fonction publique territoriale



LA MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE D'UNE OFFRE NATIONALE HARMONISÉE

Préparer un concours ou un examen professionnel relève d'un projet construit et partagé entre l'agent et sa collectivité. Il s'agit pour l'agent de s'engager dans une démarche mûrie et réfléchie et pour la collectivité de lui permettre de se former dans une perspective d'évolution professionnelle et de carrière (cf. plaquette agent).

Le CNFPT, dans le cadre du Projet National de Développement, souhaite garantir à tout agent s'engageant dans une démarche de **préparation à un concours ou examen professionnel** une **offre de service public harmonisée**, instituant ainsi une égalité et une équité de traitement des agents ainsi qu'un cadre de référence pour les délégations sur l'ensemble du territoire.

L'offre de service vise à :

- assurer à tout agent, la possibilité d'intégrer un **dispositif d'orientation** et de **formation** préalable aux concours et aux examens professionnels :
 - mise à disposition de tests d'auto-évaluation en ligne
 - tests d'orientation permettant de proposer un parcours adapté : une entrée en préparation ou une remise
à niveau dite « formation tremplin »
- proposer **une offre de formation harmonisée** : en terme de modalités pédagogiques, de contenus, d'organisation par types d'épreuves, de la mise à disposition **de ressources en ligne accessibles via une plateforme**.

Cette offre s'inscrit dans une démarche globale d'orientation et de formation visant à accompagner tout agent ayant un projet de concours ou d'examen professionnel.

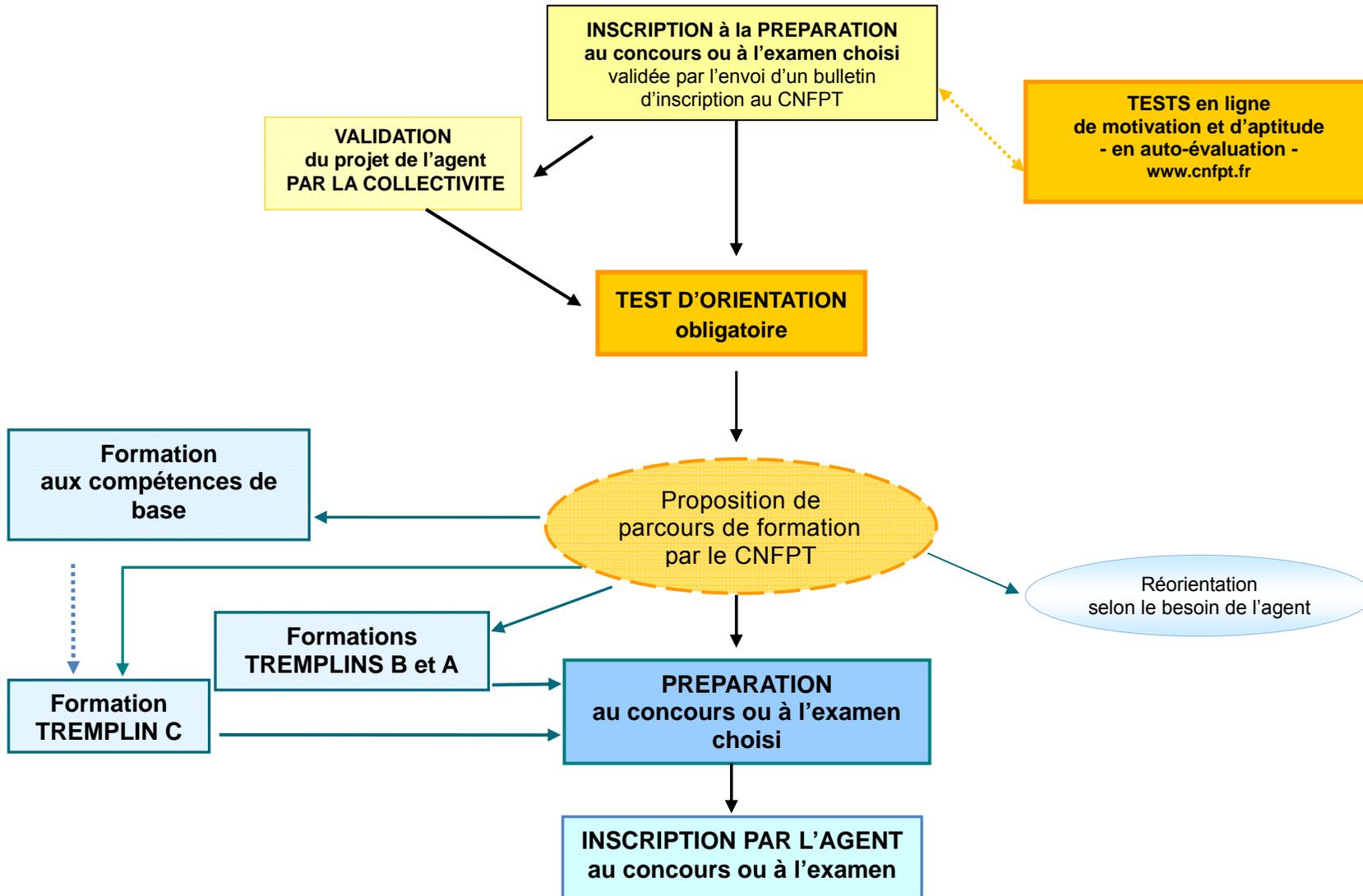
La mise en œuvre de ces nouvelles modalités pédagogiques va entraîner **une anticipation du recueil** des demandes de préparations et **un étalement du calendrier**. C'est pourquoi **deux dates butoirs pour le recensement des effectifs seront arrêtées tous les ans**.

→ pour 2014 : 28 février et 15 octobre

(pour chacune de ces dates, les concours et examens concernés sont précisés en fonction des calendriers d'organisation des concours et examens et des délais nécessaires à la mise en œuvre des formations tremplins.)



SCHEMA D'ORGANISATION GENERALE DE L'OFFRE HARMONISEE



Orientation

Formation

DISPOSITIF D'ORIENTATION

Le dispositif d'orientation proposé donne accès à différentes ressources permettant à l'agent et à la collectivité de s'assurer de la validité et de la faisabilité du projet envisagé.

DES TESTS D'AUTO-EVALUATION en ligne

Des tests sont accessibles en ligne sur le site du CNFPT, réalisables en auto-administration et librement, autant de fois que souhaité.

Ils sont destinés à toute personne désirant évaluer ses connaissances au regard des épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel identifié, sa motivation à s'engager vers une préparation.

Ces tests permettent d'estimer son niveau en français, mathématiques, culture territoriale, hygiène et sécurité...

Précision : les résultats des tests ne seront qu'indicatifs et ne seront pas demandés lors de la préinscription à la formation.

www.cnfpt.fr

DES TESTS D'ORIENTATION sur table

Des tests d'orientation obligatoires seront organisés pour la plupart des demandes de préparation à un concours ou examen.

Ils ont pour objectif de vérifier les acquis et les compétences indispensables pour engager une formation dans de bonnes conditions.

Ils vérifient les capacités d'expression écrite et de compréhension (pour les catégories C), d'analyse, de synthèse et d'argumentation (pour les catégories A et B) et de mathématiques et physique, pour certains concours.

En fonction du résultat obtenu au test, il sera proposé à l'agent

- **soit une entrée directe** en préparation,
- **soit une orientation vers une formation tremplin** préalable à son entrée en formation,
- **soit une réorientation** si le projet n'est pas réalisable dans l'immédiat mais va nécessiter la préconisation d'un parcours davantage adapté à son niveau.

FORMATIONS TREMPLINS C, B, A

REMISES A NIVEAU

LES FORMATIONS TREMPLINS concernent :

- les agents ayant partiellement satisfait au test d'orientation et ne pouvant prétendre à une inscription directe sur un dispositif de préparation concours ou examens.

OBJECTIFS :

Les formations tremplins visent à renforcer les capacités en expression écrite, analyse, synthèse, argumentation et mathématiques, selon le type de concours ou d'examen à préparer et selon la catégorie (C, B ou A).

Elles s'inscrivent **dans un enchaînement « test d'orientation - formation tremplin - préparation concours ou examen ».**

Elles peuvent mixer des publics issus de différentes filières de la fonction publique territoriale.

Les formations tremplins ne sont pas des préparations.

PARTICULARITES FINANCIERES :

Il s'agit de prestations de formation soumises à condition financière conformément à une délibération du Conseil d'administration du CNFPT en date du 14 décembre 2011.

Tremplin C - Maîtrise des savoirs généraux -
10 jours/an réalisés sur cotisation
au-delà : 50 € par jour et par stagiaire

Tremplin B - Perfectionnement en communication écrite -
7 jours - 50 € par jour et par stagiaire

Tremplin A - Maîtrise de la communication écrite -
De 4 à 6 jours - 50 € par jour et par stagiaire

Modules proposés Modalités de prise en charge	Publics concernés - Objectifs	Modalités d'accès
<p>Formation Tremplin C</p> <p>- Fondamentaux de la langue écrite et orale (5 à 10 jours) - Résolution de problèmes de nature mathématique (5 à 10 jours)</p> <p>Durée : déterminée en fonction du résultat des tests : de 5 à 20 jours organisés en modules de 5 jours Au-delà de 10 jours/an, participation financière de la collectivité</p> <p><input type="checkbox"/> 50 € par jour et par stagiaire</p> <p>A compter du 1/01/2014, conformément à une délibération de son Conseil d'administration, le CNFPT prend en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour les 10 premiers jours et seulement les frais de restauration au-delà de 10 jours de formation par an.</p>	<p><u>Publics</u> - Agents inscrits à un dispositif de préparation concours ou examens de cat. C et ayant partiellement satisfait au test d'orientation</p> <p><u>Objectifs</u> Maîtriser les fondamentaux de langue écrite et orale, la résolution de problèmes de nature mathématiques, le raisonnement logique : dans la perspective de la préparation des épreuves des concours ou examens de cat. C</p>	<p>Tests d'orientation obligatoires - cat. C</p>
<p>Formation Tremplin B</p> <p>Perfectionnement en communication écrite</p> <p>Durée : 7 jours Formation avec participation financière de la collectivité</p> <p><input type="checkbox"/> 50 € par jour et par stagiaire</p> <p>A compter du 1/01/2014, conformément à une délibération de</p>	<p><u>Publics</u> - Agents inscrits à un dispositif de préparation concours ou examens de cat. B et ayant partiellement satisfait au test d'orientation</p> <p><u>Objectifs</u> Renforcer ses capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse : dans la perspective de la préparation des épreuves des concours ou examens de cat. B</p>	<p>Tests d'orientation obligatoires - cat. B</p>

<p>son Conseil d'administration, le CNFPT prend en charge les frais de restauration.</p>		
<p>Formation Tremplin A</p> <p>Maîtrise de la communication écrite</p> <p>Durée : 4 à 6 jours</p> <p>Formation avec participation financière de la collectivité <input type="checkbox"/> 50 € par jour et par stagiaire A compter du 1/01/2014, conformément à une délibération de son Conseil d'administration, le CNFPT prend en charge les frais de restauration</p>	<p><u>Publics</u> - Agents inscrits à un dispositif de préparation concours ou examens de cat. A et ayant partiellement satisfait au test d'orientation</p> <p><u>Objectifs</u> Renforcer ses capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation dans la perspective de la préparation des épreuves des concours ou examens de cat. A</p>	<p>Tests d'orientation obligatoires - cat. A</p>

L'assiduité à la formation tremplin préconisée conditionnera l'acceptation finale en préparation au concours ou examen.
L'évaluation de la formation se fera tout au long du parcours et donnera lieu à la délivrance d'une attestation valable 2 ans. Cette validation de la formation tremplin permettra d'accéder à une préparation de même niveau, sans repasser le test d'orientation.

CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

MODALITES PEDAGOGIQUES D'ORGANISATION

Les dispositifs de préparation proposés comportent :

- des modules de méthodologie et d'entraînement aux épreuves écrites et orales ;
- des modules d'apports des connaissances, si l'épreuve préparée le justifie.

Ces dispositifs normés, peuvent être aménagés, tant sur la durée, les dates, le lieu d'organisation, que sur le contenu, en 6 fonction :

- des orientations fixées par le Conseil d'administration du CNFPT ;
- des modifications réglementaires dont la nature est susceptible de modifier les épreuves et les programmes des concours ou examens professionnels ;
- des concours et examens organisés par les Centres de gestion et le CNFPT.

L'aire d'organisation est définie à partir des effectifs potentiels, de l'origine géographique des candidats ainsi que de la nature des épreuves. Ces dispositifs sont mis en œuvre au plan départemental, régional, interrégional ou national.

Les modalités de formation varient en fonction du concours ou de l'examen préparé : présentiel, présentiel et à distance, à

distance uniquement, outils d'auto-formation, ressources mises en ligne...

PUBLICS CONCERNES

Les préparations aux concours et aux examens professionnels organisées par le CNFPT sont ouvertes à tous les agents exerçant dans une collectivité territoriale ou un établissement public :

- titulaires - stagiaires - contractuels de droit public (sur cotisation),
- emplois d'avenir (sur cotisation),
- contractuels de droit privé.

PARTICULARITES PEDAGOGIQUES

Pour les **agents de droit privé**, la formation sera facturée à la collectivité **80 € par agent et par jour de formation** - pour les **contrats aidés : 60 €**

Le tarif a été fixé par décision du Conseil d'administration du CNFPT.

Dans tous les cas, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge par le CNFPT, conformément à une délibération de son Conseil d'administration.

CONDITIONS D'ACCES

aux préparations aux concours et examens professionnels

Les demandes de participation aux préparations aux concours et examens professionnels seront reçues **entre le 15 janvier et le 28 février 2014** en fonction des indications qui seront mentionnées pour chaque préparation proposée.

L'inscription ne sera définitive que si l'agent :

- remplit les conditions spécifiques d'ancienneté ou de diplômes correspondant à l'examen professionnel ou au concours visé (interne, externe ou 3^e concours), conditions vérifiées par la collectivité.
- obtient l'accord de son employeur,
- est admis au test d'orientation préalable, lorsque le dispositif le prévoit ou après une formation tremplin C, B ou A, validée.

Important : Un agent ne peut s'inscrire qu'à une seule et unique préparation à la fois. Un agent ne peut se réinscrire alors qu'il a suivi la préparation précédente (pas de « redoublement »).

Avant de vous inscrire, vérifiez que vous remplissez bien les conditions d'accès à l'examen professionnel ou au concours que vous souhaitez préparer.

Consultez les sites : www.cnfpt.fr ou www.cdg31.fr ou www.fncdg.com

CONDITIONS D'ACCES

aux concours et examens professionnels

Concours externe :

Ouvert aux candidats justifiant de diplômes ou de l'accomplissement de certaines études, déterminés pour chaque concours. Des dérogations aux conditions de diplôme sont prévues.

Concours interne :

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ayant accompli une durée de services publics, fixée pour chaque concours.

Troisième concours :

Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association, ou d'une ou plusieurs activités professionnelles effectuées sous contrat de droit privé (CDD, CDI, contrats aidés...).

Concours sur titre avec épreuves

Concours pour lesquels un titre ou un diplôme sont indispensables à une inscription et comportent une ou plusieurs épreuves.

Examen professionnel

Ouvert aux fonctionnaires qui remplissent certaines conditions de grade et d'ancienneté. Il permet d'accéder à un grade ou à un cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les conditions d'ancienneté sont spécifiques à chaque examen.



PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION

L'AGENT

avant de vous préinscrire, il est conseillé d'aller sur le site à [procédez à votre auto-évaluation en ligne](http://www.cnfpt.fr)
www.cnfpt.fr

L'inscription à une préparation à un concours ou à un examen est un acte qui **engage le stagiaire, sa collectivité et le CNFPT.**

Les enseignements proposés ne suffisent pas en eux-mêmes à garantir la réussite au concours ou à l'examen s'ils ne s'accompagnent pas d'un **travail personnel régulier et assidu.**

L'inscription en préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel.

C'est pourquoi, l'agent entreprendra seul ou avec l'aide de sa collectivité la démarche en vue de s'inscrire au concours ou à l'examen visé, le moment venu, auprès du centre organisateur : CDG ou CNFPT pour les concours et examens A+.

LA COLLECTIVITÉ

La collectivité est invitée à accompagner l'agent qui envisage de suivre une préparation en faisant le point avec lui :

- sur les conditions requises d'accès au concours ou à l'examen,
- sur la cohérence de son projet professionnel,
- sur l'adéquation de son niveau avec les capacités attendues au concours,
- sur l'ensemble des contraintes de la préparation,
- sur les perspectives et les conditions d'une nomination dans la collectivité.

LE CNFPT

- **Met en place les formations adaptées,**
- centralise les demandes de pré-inscription,
- organise et convoque les agents aux tests d'orientation obligatoires, (lorsque le dispositif les prévoit) et aux préparations concernées,
- communique la proposition d'orientation à l'agent et à la collectivité employeur (accès direct en préparation – formation tremplin C, B ou A - réorientation dans certains cas)
- établit et gère les calendriers, les convocations et le suivi des présences en formation.

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION – DIF -

Les préparations aux concours et aux examens professionnels peuvent être comptabilisées au titre du DIF.
Il est rappelé que les actions éligibles au DIF doivent être inscrites au plan de formation de la collectivité ou de l'établissement public employeur.
cf. Loi du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle



VOS CORRESPONDANTS

Délégation régionale :

Responsable: Mme VIDAL 05 62 11 38 60
Responsable - adjointe Mme TARSE 05 62 11 39 12

Catégories A et A+

Filière administrative et Inter filière

Mme WEBER 05 62 11 39 20 monique.weber@cnfpt.fr

Catégories B et C

Filière administrative et Inter filière

Mme TARSE 05 62 11 39 12 nathalie.tarse@cnfpt.fr
Mme PALAO 05 62 11 38 49 aurelie.palao@cnfpt.fr

Catégories A, B et C

Filière technique

Mme FONTAN 05 62 11 38 39 corinne.fontan@cnfpt.fr
Mme MAAROUFI 05 62 11 38 23 sadia.maaroufi@cnfpt.fr

Tremplin A et B

Mme MAAROUFI 05 62 11 38 23 sadia.maaroufi@cnfpt.fr

Conférences

Mme PALAO 05 62 11 38 49 aurélie.palao@cnfpt.fr

Tremplin C et Ateliers des Savoirs

Responsable: Mme DIAZ 05 62 11 39 05
sylvie.diaz@cnfpt.fr
Mme GUIONIE 05 62 11 38 24
brigitte.guionie@cnfpt.fr

Responsables des antennes départementales :

ARIEGE

4, rue Raoul Lafayette
09000 Foix
Mme ENSMINGER - 05 34 09 81 62 - catherine.ensminger@cnfpt.fr

AVEYRON

la Romaine - 8, bd du 122ème R.I.
12000 Rodez
Mme BADIN-SCHRAMM - 05 65 68 86 36
mariejustine.badinschramm@cnfpt.fr

GERS

Maison des communes - Place du Maréchal Lannes - B.P. 80002
32001 Auch Cedex
Mme BELTRANDO - 05 62 63 50 30 valerie.beltrando@cnfpt.fr

LOT

Avenue Charles Pillat
46 090 PRADINES
Mme FOUCHÉ - 05 65 20 39 53 - corinne.fouche@cnfpt.fr

HAUTES-PYRENEES et Saint-Gaudinois

Résidence la cour de Pyrène - 13, avenue de la Marne
65000 TARBES
Mme ORTEGA - 05 62 93 84 57 - sylvie.ortega@cnfpt.fr

TARN

19 boulevard du Lude
81000 Albi
Mme GARCIA - 05 63 54 43 80 valerie.garcia@cnfpt.fr

TARN ET GARONNE

1A, rue Jean Doumerc
82000 Montauban
Mme MONTERO - 05 63 20 35 20 francoise.montero@cnfpt.fr

LES DISPOSITIFS DE FORMATION PROPOSES PAR FILIERE

VOIR DOCUMENTS SPECIFIQUES